

CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB EN PARTIES PRIVATIVES

A Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du CREP										
Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP), défini à l'Article L.1334-5 du code de la santé publique, consiste à mesurer la concentration en plomb de tous les revêtements du bien concerné, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les facteurs de dégradation du bâti permettant d'identifier les situations d'insalubrité. Les résultats du CREP doivent permettre de connaître non seulement le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible). Quand le CREP est réalisé en application des Articles L.1334-6 et L.1334-7, il porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, ...) Quand le CREP est réalisé en application de l'Article L.1334-8, seuls les revêtements des parties communes sont concernés (sans omettre, par exemple, la partie extérieure de la porte palière). La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP. Si le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie										
B Objet du CREP										
☒ Les parties privatives ☐ Occupées Par des enfants mineurs : ☐ Oui ☒ Non Nombre d'enfants de moins de 6 ans :					☒ Avant la vente ☐ Ou avant la mise en location					
☐ Ou les parties communes d'un immeuble					☐ Avant travaux					
C Adresse du bien					D Propriétaire					
15 avenue Cernuschi 06100 NICE					Nom : VILLE DE NICE Adresse : 5 rue de l'Hotel de Ville 06364 NICE Cedex 4					
E Commanditaire de la mission										
Nom : VILLE DE NICE Qualité : Administration					Adresse : 5 rue de l'Hotel de Ville 06364 NICE Cedex 4					
F L'appareil à fluorescence X										
Nom du fabricant de l'appareil : HEURESIS Modèle de l'appareil : PB200i N° de série : 1101					Nature du radionucléide : Co57-3901 Date du dernier chargement de la source : 15/05/2018 Activité de la source à cette date : 185 MBq					
G Dates et validité du constat										
N° Constat : 33903 P Date du constat : 11/07/2018					Date du rapport : 11/07/2018 Date limite de validité : 10/07/2019					
H Conclusion										
Classement des unités de diagnostic :										
Total	Non mesurées		Classe 0		Classe 1		Classe 2		Classe 3	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
314	41	13,06 %	267	85,03 %	6	1,91 %	0	0,00 %	0	0,00 %
Des revêtements non dégradés, non visibles (classe 1) ou en état d'usage (classe 2) contenant du plomb ont été mis en évidence Le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.										
I Auteur du constat										
Signature 					Cabinet : EX'IM AZUR Nom du responsable : WEGENER Matthias Nom du diagnostiqueur : CABRIEL Thomas Organisme d'assurance : LSN Assurances Police : FR00011639EO18A - A007					

SOMMAIRE

PREMIERE PAGE DU RAPPORT

RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE ET DES OBJECTIFS DU CREP	1
OBJET DU CREP	1
ADRESSE DU BIEN	1
PROPRIETAIRE.....	1
COMMANDITAIRE DE LA MISSION	1
L'APPAREIL A FLUORESCENCE X.....	1
DATES ET VALIDITE DU CONSTAT	1
CONCLUSION	1
AUTEUR DU CONSTAT	1

RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES3

ARRETE DU 19 AOUT 2011 RELATIF AU CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB.....	3
- ARTICLES L. 1334-5 A L. 1334-10 ET R. 1334-10 A R. 1334-12 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE	3

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION3

L'AUTEUR DU CONSTAT.....	3
AUTORISATION ASN ET PERSONNE COMPETENTE EN RADIOPROTECTION (PCR)	3
ETALONNAGE DE L'APPAREIL.....	3
LE LABORATOIRE D'ANALYSE EVENTUEL.....	3
DESCRIPTION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER	3
LE BIEN OBJET DE LA MISSION	3
OCCUPATION DU BIEN	3
LISTE DES LOCAUX VISITES	3
LISTE DES LOCAUX NON VISITES	4

METHODOLOGIE EMPLOYEE4

VALEUR DE REFERENCE UTILISEE POUR LA MESURE DU PLOMB PAR FLUORESCENCE X	5
STRATEGIE DE MESURAGE	5
RECOURS A L'ANALYSE CHIMIQUE DU PLOMB PAR UN LABORATOIRE	5

PRESENTATION DES RESULTATS5

CROQUIS7

RESULTATS DES MESURES10

COMMENTAIRES25

LES SITUATIONS DE RISQUE25

TRANSMISSION DU CONSTAT AU DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE	25
---	----

OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES26

ANNEXES27

NOTICE D'INFORMATION.....	27
CERTIFICAT DE QUALIFICATION	28
ATTESTATION DU FABRICANT DE LA MACHINE PLOMB.....	29

1	RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES
Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb - Articles L. 1334-5 à L. 1334-10 et R. 1334-10 à R. 1334-12 du code de la santé publique	

2	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION
---	--------------------------------------

2.1	L'auteur du constat
-----	---------------------

Nom et prénom de l'auteur du constat : CABRIEL Thomas	Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : ICERT, Parc EDONIA Rue de la Terre Victoria 35760 ST GREGOIRE Numéro de Certification de qualification : CPDI2101 Date d'obtention : 12/10/2017
---	--

2.2	Autorisation ASN et personne compétente en radioprotection (PCR)
-----	--

Autorisation ASN (DGSNR) : T060373 Nom du titulaire : EX'IM AZUR	Date d'autorisation : 30/08/2017 Expire-le : 29/08/2022
---	--

Nom de la personne compétente en Radioprotection (PCR) : BELLIN Jean-Pierre	
--	--

2.3	Etalonnage de l'appareil
-----	--------------------------

Fabricant de l'étalon : Eckert & Ziegler N° NIST de l'étalon :	Concentration : 1,04 mg/cm² Incertitude : 0,064 mg/cm²
--	---

Vérification de la justesse de l'appareil	N° mesure	Date	Concentration (mg/cm²)
En début du CREP	1	11/07/2018	1,01
En fin du CREP	542	11/07/2018	1,01
Si une remise sous tension a lieu			

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil.
 En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

2.4	Le laboratoire d'analyse éventuel
-----	-----------------------------------

Nom du laboratoire : NC Nom du contact : NC	Coordonnées : NC
--	-------------------------

2.5	Description de l'ensemble immobilier
-----	--------------------------------------

Année de construction : Avant 1949 Nombre de bâtiments : 1	Nombre de cages d'escalier : 2 Nombre de niveaux : 3
---	---

2.6	Le bien objet de la mission
-----	-----------------------------

Adresse : 15 avenue Cernuschi 06100 NICE Type : Maison individuelle Nombre de Pièces : 8 Référence Cadastre : NC	Destination du bâtiment : Habitation individuelles (Maisons)
---	---

2.7	Occupation du bien
-----	--------------------

L'occupant est ☐ Propriétaire ☐ Locataire ☒ Sans objet, le bien est vacant	Nom de l'occupant si différent du propriétaire : Nom :
---	---

2.8	Liste des locaux visites
-----	--------------------------

N°	Local	Etage
----	-------	-------

1	Hall	RDC
2	Dégagement	RDC
3	WC n°1	RDC
4	Escalier n°1	SS
5	Couloir	SS
6	Salle d'eau	SS
7	Local technique	SS
8	WC n°2	SS
9	Vestiaire n°1	SS
10	Salle d'eau / WC	SS
11	Vestiaire n°2	SS
12	Entrée	RDC
13	Bureau n°1	RDC
14	Bureau n°2	RDC
15	Bureau n°3	RDC
16	Escalier n°2	RDC/1er
17	Palier	1er
18	Bureau n°4	1er
19	Bureau n°5	1er
20	Bureau n°6	1er
21	WC n°3	1er

2.9 Liste des locaux non visités			
N°	Local	Etage	Justification
22	Vide-sanitaire	SS	Pas d'accès possible. Les obligations du propriétaire et du donneur d'ordre ne sont pas remplies, nous nous tenons à votre disposition pour une visite de contrôle ultérieure.

3	METHODOLOGIE EMPLOYEE
La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements ont été réalisées selon l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil à fluorescence X (XRF) à lecture directe permettant d'analyser au moins une raie K du spectre de fluorescence du plomb, et sont exprimées en mg/cm². Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1er janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles,... (ceci afin d'identifier la présence éventuelle de minium de plomb).	

3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence x

Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb : 1 mg/cm²

3.2 Stratégie de mesurage

Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :

- 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais que des unités de diagnostic du même type ont été mesurées avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.

3.3 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

À titre exceptionnel, l'auteur du constat tel que défini à l'Article R.1334-11 du code de la santé publique peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido soluble selon la norme NF X 46-031 «*Diagnostic plomb — Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb*», dans les cas suivants :

- lorsque la nature du support (forte rugosité, surface non plane, etc.) ou le difficile accès aux éléments de construction à analyser ne permet pas l'utilisation de l'appareil portable à fluorescence X ;
- lorsque dans un même local, au moins une mesure est supérieure au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais aucune mesure n'est supérieure à 2 mg/cm² ;
- lorsque, pour une unité de diagnostic donnée, aucune mesure n'est concluante au regard de la précision de l'appareil.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

Dans ce dernier cas, et quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g.

4 PRESENTATION DES RESULTATS

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

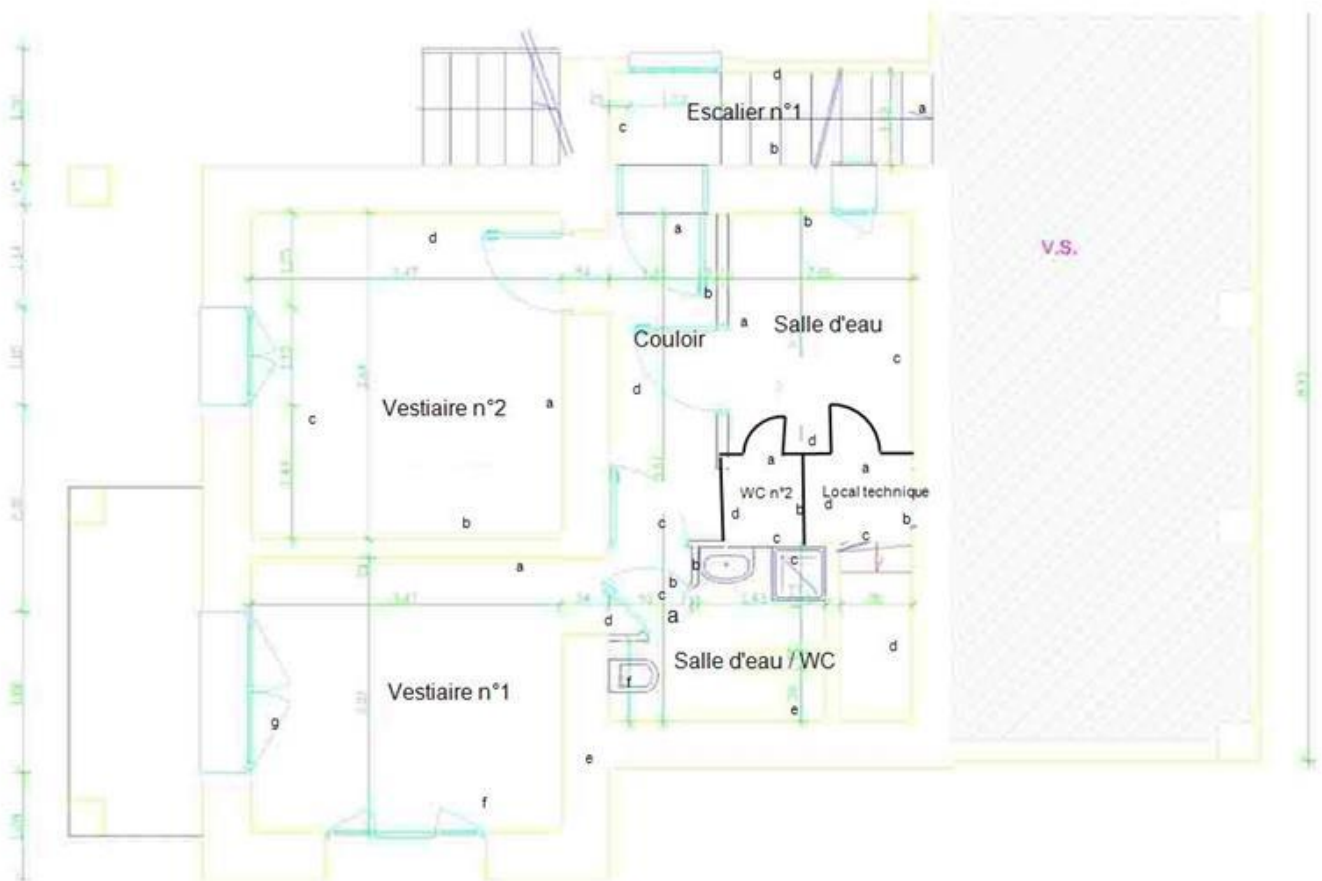
NOTE Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

Classement des unités de diagnostic:

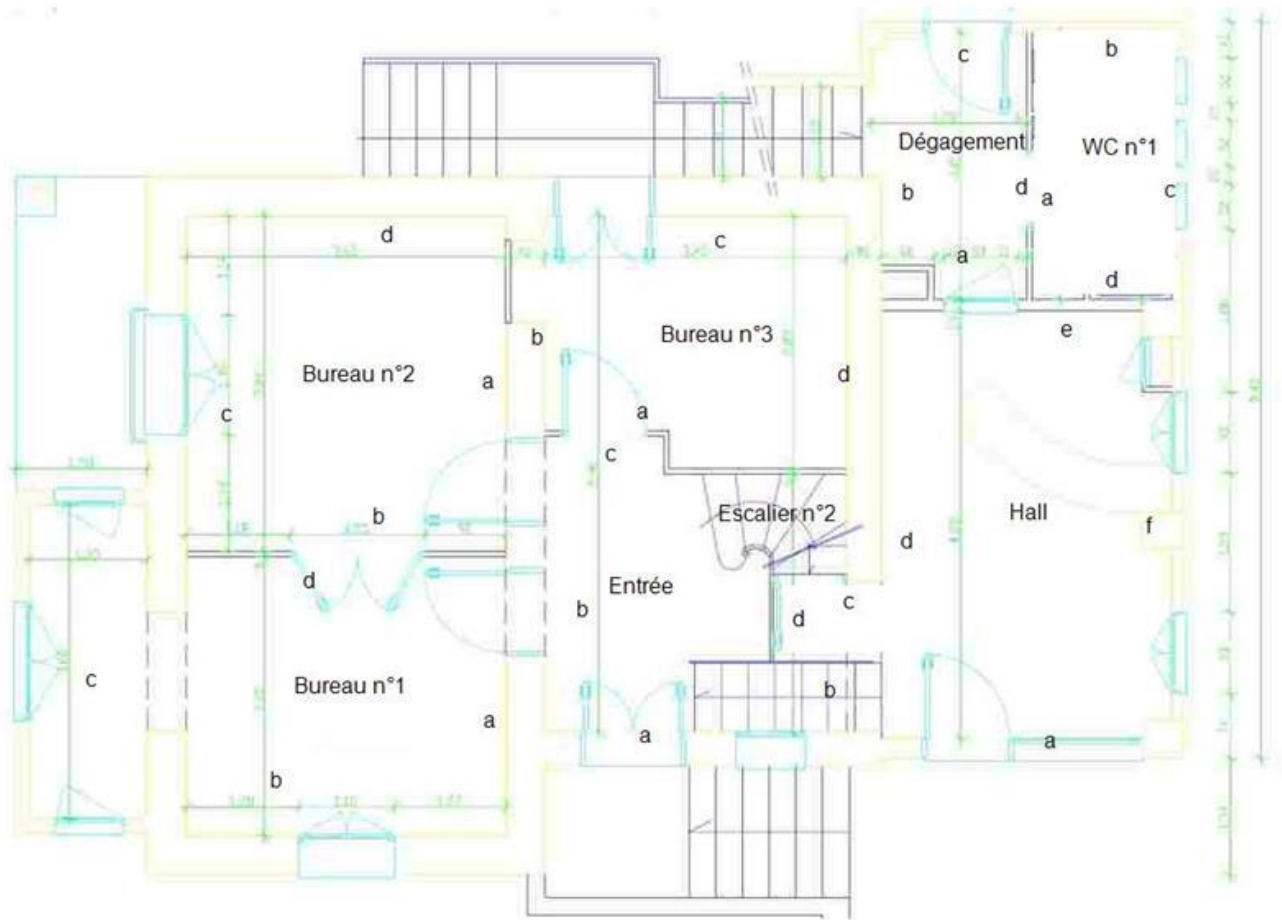
Concentration en plomb	Etat de conservation	Classement
< Seuil		0
≥ Seuil	Non dégradé (ND) ou non visible (NV)	1
	Etat d'usage (EU)	2
	Dégradé (D)	3

5 CROQUIS

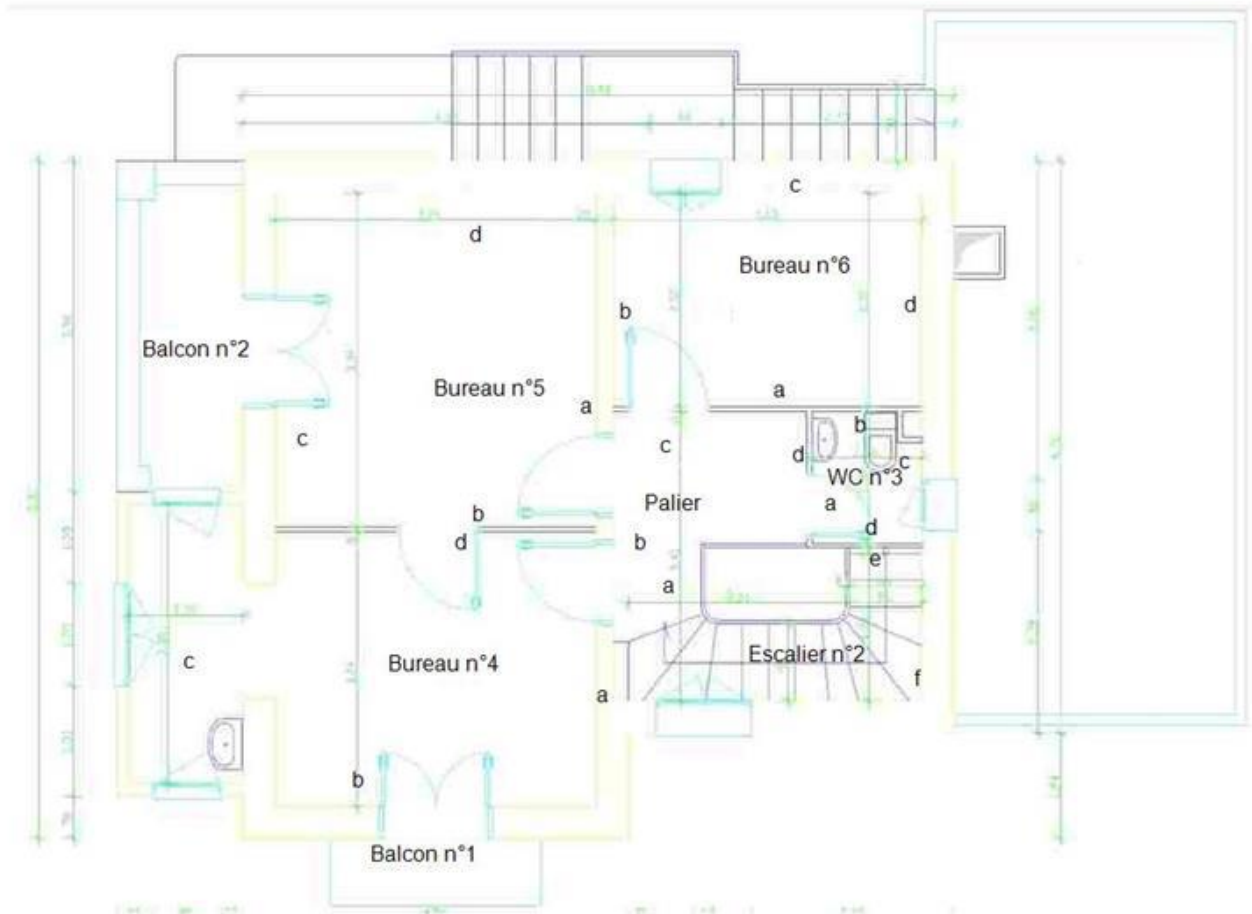
Croquis N°1



Croquis N°2



Croquis N°3



6 RESULTATS DES MESURES

Local : Escalier n°1 (SS)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
102	A	Mur	Plâtre	Peinture	Milieu			0,11	0	
103					+ de 1 m			0,07		
112	A	Porte n°1 Dormant	Bois	Peinture	Milieu			0,04	0	
113					+ de 1 m			0,01		
114	A	Porte n°1 Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	Milieu			0,11	0	
115					+ de 1 m			0,26		
116	A	Porte n°1 Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	Milieu			0,06	0	
117					+ de 1 m			0,04		
104	B	Mur	Plâtre	Peinture	Milieu			0,04	0	
105					+ de 1 m			0,05		
106	C	Mur	Plâtre	Peinture	Milieu			0,04	0	
107					+ de 1 m			0,07		
	D	Fenêtre	Verre	Non peint						Non peint
108	D	Mur	Plâtre	Peinture	Milieu			0,06	0	
109					+ de 1 m			0,04		
110	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	Milieu			0,07	0	
111					+ de 1 m			0,07		
	Sol	Escalier n°1 Ensemble des contre-marches	Béton	Non peint						Non peint
	Sol	Escalier n°1 Ensemble des marches	Carrelage							Carrelage
	Toutes zones	Plinthes	Carrelage							Carrelage
Nombre total d'unités de diagnostic			12	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Couloir (SS)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
126	A	Embrasures	Plâtre	Toile de verre	Milieu			0,14	0	
127					+ de 1 m			0,1		
118	A	Mur	Plâtre	Toile de verre	Milieu			0,09	0	
119					+ de 1 m			0,06		
120	B	Mur	Plâtre	Toile de verre	Milieu			0,06	0	
121					+ de 1 m			0,05		
122	C	Mur	Plâtre	Toile de verre	Milieu			0,08	0	
123					+ de 1 m			0,03		
124	D	Mur	Plâtre	Toile de verre	Milieu			0,11	0	
125					+ de 1 m			0,05		
	Plafond	Plafond	Placoplâtre	Toile de verre						Postérieur à 1949

Constat des Risques d'Exposition au Plomb

	Toutes zones	Plinthes	Carrelage							Carrelage
Nombre total d'unités de diagnostic			7	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Salle d'eau (SS)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
128	A	Mur	Plâtre	Peinture	Milieu			0,09	0	
129					+ de 1 m			0,29		
	A	Murs	Carrelage							Carrelage
134	A	Porte n°1 Dormant	Bois	Peinture	Milieu			0,09	0	
135					+ de 1 m			0,06		
136	A	Porte n°1 Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	Milieu			0,11	0	
137					+ de 1 m			0,09		
138	A	Porte n°1 Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	Milieu			0,04	0	
139					+ de 1 m			0,09		
	B	Murs	Carrelage							Carrelage
130	C	Mur	Plâtre	Peinture	Milieu			0,3	0	
131					+ de 1 m			0,11		
	C	Murs	Carrelage							Carrelage
132	D	Mur	Plâtre	Peinture	Milieu			0,08	0	
133					+ de 1 m			0,07		
	D	Murs	Carrelage							Carrelage
	Plafond	Plafond	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
Nombre total d'unités de diagnostic			11	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Local technique (SS)											
N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
140	A	Mur		Plâtre	Peinture	Milieu			0,09	0	
141						+ de 1 m			0,11		
150	A	Porte n°1 Dormant		Bois	Peinture	Milieu			0,11	0	
151						+ de 1 m			0,09		
152	A	Porte n°1 Ouvrant extérieur		Bois	Peinture	Milieu			0,09	0	
153						+ de 1 m			0,1		
154	A	Porte n°1 Ouvrant intérieur		Bois	Peinture	Milieu			0,05	0	
155						+ de 1 m			0,22		
142	B	Mur		Plâtre	Peinture	Milieu			0,15	0	
143						+ de 1 m			0,11		
144	C	Mur		Plâtre	Peinture	Milieu			0,07	0	
145						+ de 1 m			0,09		
146	D	Mur		Plâtre	Peinture	Milieu			0,1	0	
147						+ de 1 m			0,1		
148	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture	Milieu			0,09	0	
149						+ de 1 m			0,05		
Nombre total d'unités de diagnostic				8	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : WC n°2 (SS)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
156	A	Mur	Plâtre	Peinture	Milieu			0,06	0	
157					+ de 1 m			0,09		
164	A	Porte n°1 Dormant	Bois	Peinture	Milieu			0,06	0	
165					+ de 1 m			0,06		
166	A	Porte n°1 Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	Milieu			0,1	0	
167					+ de 1 m			0,05		
168	A	Porte n°1 Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	Milieu			0,26	0	
169					+ de 1 m			0,06		
158	B	Mur	Plâtre	Peinture	Milieu			0,07	0	
159					+ de 1 m			0,1		
160	C	Mur	Plâtre	Peinture	Milieu			0,26	0	
161					+ de 1 m			0,05		
162	D	Mur	Plâtre	Peinture	Milieu			0,09	0	
163					+ de 1 m			0,23		
	Plafond	Plafond	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	Toutes zones	Plinthes	Carrelage							Carrelage
Nombre total d'unités de diagnostic			9	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Vestiaire n°1 (SS)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Mur	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
178	A	Porte n°1 Dormant	Bois	Peinture	Milieu			0,05	0	
179					+ de 1 m			0,19		
180	A	Porte n°1 Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	Milieu			0,06	0	
181					+ de 1 m			0,27		
182	A	Porte n°1 Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	Milieu			0,12	0	
183					+ de 1 m			0,05		
184	A et D	Embrasures	Plâtre	Toile de verre	Milieu			0,04	0	
185					+ de 1 m			0,06		
170	B	Mur	Plâtre	Peinture	Milieu			0,16	0	
171					+ de 1 m			0,07		
172	C	Mur	Plâtre	Peinture	Milieu			0,04	0	
173					+ de 1 m			0,1		
174	D	Mur	Plâtre	Peinture	Milieu			0,05	0	
175					+ de 1 m			0,06		
176	E	Mur	Plâtre	Peinture	Milieu			0,27	0	
177					+ de 1 m			0,13		
186	F	Fenêtre n°1 Dormant	Bois	Peinture	Milieu			0,04	0	
187					+ de 1 m			0,09		
188	F	Fenêtre n°1 Ouvrant	Bois	Peinture	Milieu			0,24	0	

189		extérieur			+ de 1 m			0,06		
190	F	Fenêtre n°1	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	Milieu		0,11	0	
191						+ de 1 m		0,03		
192	F	Garde-corps n°1		Métal	Peinture	Milieu		0,24	0	
193						+ de 1 m		0,14		
	F	Mur		Placoplâtre	Peinture					Postérieur à 1949
194	G	Fenêtre n°2	Dormant	Bois	Peinture	Milieu		0,07	0	
195						+ de 1 m		0,08		
196	G	Fenêtre n°2	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	Milieu		0,16	0	
197						+ de 1 m		0,1		
198	G	Fenêtre n°2	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	Milieu		0,1	0	
199						+ de 1 m		0,11		
200	G	Garde-corps n°2		Métal	Peinture	Milieu		0,1	0	
201						+ de 1 m		0,06		
	G	Mur		Placoplâtre	Peinture					Postérieur à 1949
	Plafond	Plafond		Placoplâtre	Peinture					Postérieur à 1949
	Toutes zones	Plinthes		Carrelage						Carrelage
Nombre total d'unités de diagnostic			21		Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %

Local : Salle d'eau / WC (SS)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Mur	Carrelage							Carrelage
202	A	Porte n°1	Dormant	Bois	Peinture	Milieu		0,07	0	
203						+ de 1 m		0,05		
204	A	Porte n°1	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	Milieu		0,27	0	
205						+ de 1 m		0,04		
206	A	Porte n°1	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	Milieu		0,06	0	
207						+ de 1 m		0,09		
	B	Mur	Carrelage							Carrelage
	C	Mur	Carrelage							Carrelage
	D	Mur	Carrelage							Carrelage
208	F	Placard	Bois	Peinture	Milieu			0,06	0	
209					+ de 1 m			0,1		
	Plafond	Plafond	Placoplâtre	Toile de verre						Postérieur à 1949
Nombre total d'unités de diagnostic			9		Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %

Local : Vestiaire n°2 (SS)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
214	A	Dormant de porte	Bois	Peinture	Milieu			0,05	0	
215					+ de 1 m			0,11		
212	A	Embrasures	Plâtre	Toile de verre	Milieu			0,07	0	
213					+ de 1 m			0,05		
210	A	Mur	Plâtre	Toile de verre	Milieu			0,1	0	

211					+ de 1 m			0,05		
	B	Mur	Placoplâtre	Toile de verre						Postérieur à 1949
216	C	Fenêtre n°1	Dormant	Bois	Peinture	Milieu		0,29	0	
217						+ de 1 m		0,05		
218	C	Fenêtre n°1	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	Milieu		0,1	0	
219						+ de 1 m		0,06		
220	C	Fenêtre n°1	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	Milieu		0,17	0	
221						+ de 1 m		0,14		
222	C	Fenêtre n°1	Volets	Bois	Peinture	Milieu		0,16	0	
223						+ de 1 m		0,08		
224	C	Garde-corps		Métal	Peinture	+ de 1 m	ND	1,5	1	
	C	Mur	Placoplâtre	Toile de verre						Postérieur à 1949
	D	Mur	Placoplâtre	Toile de verre						Postérieur à 1949
	Plafond	Plafond	Placoplâtre	Toile de verre						Postérieur à 1949
	Toutes zones	Plinthes	Carrelage							Carrelage
Nombre total d'unités de diagnostic			13		Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %

Local : Hall (RDC)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
2	A	Mur	Plâtre	Toile de verre	Milieu			0,16	0	
3					+ de 1 m			0,05		
16	A	Porte n°1	Dormant	Métal	Peinture	Milieu		0,25	0	
17						+ de 1 m		0,06		
18	A	Porte n°1	Ouvrant extérieur	Métal	Peinture	Milieu		0,06	0	
19						+ de 1 m		0,05		
20	A	Porte n°1	Ouvrant intérieur	Métal	Peinture	Milieu		0,22	0	
21						+ de 1 m		0,14		
38	A et C	Embrasures	Plâtre	Toile de verre	Milieu			0,09	0	
39					+ de 1 m			0,1		
4	B	Mur	Plâtre	Toile de verre	Milieu			0,06	0	
5					+ de 1 m			0,1		
6	C	Mur	Plâtre	Toile de verre	Milieu			0,21	0	
7					+ de 1 m			0,08		
8	D	Mur	Plâtre	Toile de verre	Milieu			0,06	0	
9					+ de 1 m			0,05		
10	E	Mur	Plâtre	Toile de verre	Milieu			0,08	0	
11					+ de 1 m			0,1		
22	F	Fenêtre n°1	Dormant	Bois	Peinture	Milieu		0,06	0	
23						+ de 1 m		0,07		
24	F	Fenêtre n°1	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	Milieu		0,04	0	
25						+ de 1 m		0,03		
26	F	Fenêtre n°1	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	Milieu		0,06	0	
27						+ de 1 m		0,04		
28	F	Fenêtre n°2	Dormant	Bois	Peinture	Milieu		0,07	0	
29						+ de 1 m		0,07		
30	F	Fenêtre n°2	Ouvrant	Bois	Peinture	Milieu		0,06	0	

31		extérieur				+ de 1 m			0,08			
32	F	Fenêtre n°2	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	Milieu			0,1	0		
33						+ de 1 m			0,05			
34	F	Garde-corps n°1	Métal	Peinture	Milieu			0,05	0			
35					+ de 1 m			0,18				
36	F	Garde-corps n°2	Métal	Peinture	Milieu			0,06	0			
37					+ de 1 m			0,25				
12	F	Mur	Plâtre	Toile de verre	Milieu			0,05	0			
13					+ de 1 m			0,07				
14	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	Milieu			0,06	0			
15					+ de 1 m			0,1				
Nombre total d'unités de diagnostic				19		Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Dégagement (RDC)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
40	A	Mur	Plâtre	Peinture	Milieu			0,04	0	
41					+ de 1 m			0,09		
50	A	Porte n°1	Dormant	Bois	Peinture	Milieu		0,05	0	
51						+ de 1 m		0,07		
52	A	Porte n°1	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	Milieu		0,06	0	
53						+ de 1 m		0,22		
54	A	Porte n°1	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	Milieu		0,08	0	
55						+ de 1 m		0,23		
42	B	Mur	Plâtre	Peinture	Milieu			0,06	0	
43					+ de 1 m			0,05		
	C	Fenêtre	Verre	Non peint						Non peint
44	C	Mur	Plâtre	Peinture	Milieu			0,01	0	
45					+ de 1 m			0,08		
56	C	Porte n°2	Dormant	Bois	Peinture	Milieu		0,09	0	
57						+ de 1 m		0,07		
58	C	Porte n°2	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	Milieu		0,05	0	
59						+ de 1 m		0,04		
60	C	Porte n°2	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	Milieu		0,05	0	
61						+ de 1 m		0,1		
46	D	Mur	Plâtre	Peinture	Milieu			0,1	0	
47					+ de 1 m			0,29		
48	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	Milieu			0,1	0	
49					+ de 1 m			0,08		
	Toutes zones	Plinthes	PVC							PVC
Nombre total d'unités de diagnostic			13	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : WC n°1 (RDC)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
62	A	Mur	Plâtre	Peinture	Milieu			0,08	0	
63					+ de 1 m			0,11		
64	A	Porte n°1 Dormant	Bois	Peinture	Milieu			0,1	0	
65					+ de 1 m			0,1		
66	A	Porte n°1 Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	Milieu			0,06	0	
67					+ de 1 m			0,05		
68	A	Porte n°1 Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	Milieu			0,19	0	
69					+ de 1 m			0,04		
70	B	Mur	Plâtre	Peinture	Milieu			0,05	0	
71					+ de 1 m			0,11		
78	C	Fenêtre n°1 Dormant	Bois	Peinture	Milieu			0,07	0	
79					+ de 1 m			0,05		
80	C	Fenêtre n°1 Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	Milieu			0,09	0	
81					+ de 1 m			0,21		
82	C	Fenêtre n°1 Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	Milieu			0,05	0	
83					+ de 1 m			0,05		
84	C	Fenêtre n°2 Dormant	Bois	Peinture	Milieu			0,2	0	
85					+ de 1 m			0,05		
86	C	Fenêtre n°2 Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	Milieu			0,07	0	
87					+ de 1 m			0,07		
88	C	Fenêtre n°2 Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	Milieu			0,04	0	
89					+ de 1 m			0,17		
90	C	Fenêtre n°3 Dormant	Bois	Peinture	Milieu			0,05	0	
91					+ de 1 m			0,1		
92	C	Fenêtre n°3 Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	Milieu			0,1	0	
93					+ de 1 m			0,09		
94	C	Fenêtre n°3 Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	Milieu			0,07	0	
95					+ de 1 m			0,05		
96	C	Garde-corps n°1	Métal	Peinture	Milieu			0,13	0	
97					+ de 1 m			0,06		
98	C	Garde-corps n°2	Métal	Peinture	Milieu			0,06	0	
99					+ de 1 m			0,1		
100	C	Garde-corps n°3	Métal	Peinture	Milieu			0,07	0	
101					+ de 1 m			0,07		
72	C	Mur	Plâtre	Peinture	Milieu			0,08	0	
73					+ de 1 m			0,05		
74	D	Mur	Plâtre	Peinture	Milieu			0,08	0	
75					+ de 1 m			0,05		
76	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	Milieu			0,07	0	
77					+ de 1 m			0,17		
	Toutes zones	Plinthes	PVC							PVC
Nombre total d'unités de diagnostic			21	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Entrée (RDC)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
235	A	Embrasures	Plâtre	Toile de verre	Milieu			0,04	0	
236					+ de 1 m			0,11		
247	A	Fenêtre n°1 Dormant	Bois	Peinture	Milieu			0,05	0	
248					+ de 1 m			0,09		
249	A	Fenêtre n°1 Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	Milieu			0,08	0	
250					+ de 1 m			0,07		
251	A	Fenêtre n°1 Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	Milieu			0,05	0	
252					+ de 1 m			0,08		
225	A	Mur	Plâtre	Toile de verre	Milieu			0,06	0	
226					+ de 1 m			0,13		
237	A	Porte n°1 Dormant	Bois	Peinture	Milieu			0,07	0	
238					+ de 1 m			0,08		
239	A	Porte n°1 Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	Milieu			0,14	0	
240					+ de 1 m			0,02		
241	A	Porte n°1 Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	Milieu			0,04	0	
242					+ de 1 m			0,06		
227	B	Mur	Plâtre	Toile de verre	Milieu			0,05	0	
228					+ de 1 m			0,18		
229	C	Mur	Plâtre	Toile de verre	Milieu			0,05	0	
230					+ de 1 m			0,08		
231	D	Mur	Plâtre	Toile de verre	Milieu			0,05	0	
232					+ de 1 m			0,04		
233	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	Milieu			0,23	0	
234					+ de 1 m			0,05		
243	Sol	Ensemble des balustres	Métal	Peinture	Milieu			0,26	0	
244					+ de 1 m			0,04		
253	Sol	Escalier n°1 Ensemble des contre-marches	Béton	Revêtement de sol	Milieu			0,05	0	
254					+ de 1 m			0,05		
255	Sol	Escalier n°1 Ensemble des marches	Béton	Revêtement de sol	Milieu			0,1	0	
256					+ de 1 m			0,08		
245	Sol	Main-courante	Bois	Vernis	Milieu			0,07	0	
246					+ de 1 m			0,07		
	Toutes zones	Plinthes	PVC							PVC
Nombre total d'unités de diagnostic			17	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Bureau n°1 (RDC)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
267	A	Embrasures n°1	Plâtre	Toile de verre	Milieu			0,19	0	
268					+ de 1 m			0,29		
257	A	Mur	Plâtre	Toile de verre	Milieu			0,05	0	
258					+ de 1 m			0,1		

269	A	Porte n°1	Dormant	Bois	Peinture	Milieu		0,13	0	
270						+ de 1 m		0,05		
271	A	Porte n°1	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	Milieu		0,04	0	
272						+ de 1 m		0,06		
273	A	Porte n°1	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	Milieu		0,04	0	
274						+ de 1 m		0,1		
277	B	Fenêtre n°1	Dormant	Bois	Peinture	Milieu		0,1	0	
278						+ de 1 m		0,09		
279	B	Fenêtre n°1	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	Milieu		0,11	0	
280						+ de 1 m		0,1		
281	B	Fenêtre n°1	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	Milieu		0,08	0	
282						+ de 1 m		0,07		
283	B	Fenêtre n°1	Volets	Bois	Peinture	Milieu		0,05	0	
284						+ de 1 m		0,09		
285	B	Fenêtre n°2	Dormant	Bois	Peinture	Milieu		0,04	0	
286						+ de 1 m		0,08		
287	B	Fenêtre n°2	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	Milieu		0,04	0	
288						+ de 1 m		0,1		
289	B	Fenêtre n°2	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	Milieu		0,05	0	
290						+ de 1 m		0,07		
291	B	Fenêtre n°2	Volets	Bois	Peinture	Milieu		0,07	0	
292						+ de 1 m		0,08		
312	B	Garde-corps n°2		Métal	Peinture	Milieu		0,1	0	
313						+ de 1 m		0,07		
259	B	Mur		Plâtre	Toile de verre	Milieu		0,1	0	
260						+ de 1 m		0,14		
275	C	Embrasures n°2		Plâtre	Toile de verre	Milieu		0,06	0	
276						+ de 1 m		0,08		
293	C	Fenêtre n°3	Dormant	Bois	Peinture	Milieu		0,1	0	
294						+ de 1 m		0,11		
295	C	Fenêtre n°3	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	Milieu		0,12	0	
296						+ de 1 m		0,08		
297	C	Fenêtre n°3	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	Milieu		0,05	0	
298						+ de 1 m		0,06		
299	C	Fenêtre n°3	Volets	Bois	Peinture	Milieu		0,09	0	
300						+ de 1 m		0,11		
301	C	Garde-corps n°1		Métal	Peinture	- de 1 m	ND	3,8	1	
261	C	Mur		Plâtre	Toile de verre	Milieu		0,1	0	
262						+ de 1 m		0,04		
302	D	Fenêtre n°4	Dormant	Bois	Peinture	Milieu		0,05	0	
303						+ de 1 m		0,13		
304	D	Fenêtre n°4	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	Milieu		0,08	0	
305						+ de 1 m		0,04		
306	D	Fenêtre n°4	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	Milieu		0,25	0	
307						+ de 1 m		0,1		
308	D	Fenêtre n°4	Volets	Bois	Peinture	Milieu		0,05	0	
309						+ de 1 m		0,17		
263	D	Mur		Plâtre	Toile de verre	Milieu		0,06	0	
264						+ de 1 m		0,09		

310	D	Porte + Bâti	Bois	Peinture	Milieu			0,09	0	
311					+ de 1 m			0,29		
265	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	Milieu			0,06	0	
266					+ de 1 m			0,07		
Nombre total d'unités de diagnostic			29	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Bureau n°2 (RDC)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
330	A	Embrasures n°1	Plâtre	Toile de verre	Milieu			0,09	0	
331					+ de 1 m			0,09		
314	A	Mur	Plâtre	Toile de verre	Milieu			0,09	0	
315					+ de 1 m			0,02		
324	A	Porte n°1 Dormant	Bois	Peinture	Milieu			0,1	0	
325					+ de 1 m			0,07		
326	A	Porte n°1 Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	Milieu			0,09	0	
327					+ de 1 m			0,07		
328	A	Porte n°1 Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	Milieu			0,08	0	
329					+ de 1 m			0,04		
316	B	Mur	Plâtre	Toile de verre	Milieu			0,05	0	
317					+ de 1 m			0,3		
332	B	Porte + Bâti	Bois	Peinture	Milieu			0,07	0	
333					+ de 1 m			0,05		
334	C	Allège de fenêtre	Plâtre	Toile de verre	Milieu			0,04	0	
335					+ de 1 m			0,12		
336	C	Embrasures n°2	Plâtre	Toile de verre	Milieu			0,06	0	
337					+ de 1 m			0,07		
338	C	Fenêtre n°1 Dormant	Bois	Peinture	Milieu			0,1	0	
339					+ de 1 m			0,09		
340	C	Fenêtre n°1 Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	Milieu			0,06	0	
341					+ de 1 m			0,06		
342	C	Fenêtre n°1 Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	Milieu			0,28	0	
343					+ de 1 m			0,15		
344	C	Fenêtre n°1 Volets	Bois	Peinture	Milieu			0,04	0	
345					+ de 1 m			0,14		
346	C	Garde-corps	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		2,8	1	
318	C	Mur	Plâtre	Toile de verre	Milieu			0,1	0	
319					+ de 1 m			0,08		
320	D	Mur	Plâtre	Toile de verre	Milieu			0,05	0	
321					+ de 1 m			0,1		
322	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	Milieu			0,04	0	
323					+ de 1 m			0,04		
	Toutes zones	Plinthes	PVC							PVC
Nombre total d'unités de diagnostic			18	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %	

Local : Bureau n°3 (RDC)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
347	A	Mur	Plâtre	Toile de verre	Milieu			0,08	0	
348					+ de 1 m			0,03		
357	A	Porte n°1 Dormant	Bois	Peinture	Milieu			0,08	0	
358					+ de 1 m			0,11		
359	A	Porte n°1 Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	Milieu			0,26	0	
360					+ de 1 m			0,13		
361	A	Porte n°1 Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	Milieu			0,06	0	
362					+ de 1 m			0,07		
363	B	Dormant de porte	Bois	Peinture	Milieu			0,19	0	
364					+ de 1 m			0,1		
365	B	Embrasures n°1	Plâtre	Toile de verre	Milieu			0,05	0	
366					+ de 1 m			0,05		
349	B	Mur	Plâtre	Toile de verre	Milieu			0,1	0	
350					+ de 1 m			0,09		
367	C	Allège de fenêtre	Plâtre	Toile de verre	Milieu			0,08	0	
368					+ de 1 m			0,06		
369	C	Embrasures n°2	Plâtre	Toile de verre	Milieu			0,06	0	
370					+ de 1 m			0,08		
371	C	Fenêtre n°1 Dormant	Bois	Peinture	Milieu			0,06	0	
372					+ de 1 m			0,09		
373	C	Fenêtre n°1 Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	Milieu			0,04	0	
374					+ de 1 m			0,09		
375	C	Fenêtre n°1 Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	Milieu			0,14	0	
376					+ de 1 m			0,11		
377	C	Fenêtre n°1 Volets	Bois	Peinture	Milieu			0,07	0	
378					+ de 1 m			0,18		
351	C	Mur	Plâtre	Toile de verre	Milieu			0,07	0	
352					+ de 1 m			0,09		
353	D	Mur	Plâtre	Toile de verre	Milieu			0,09	0	
354					+ de 1 m			0,05		
355	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	Milieu			0,05	0	
356					+ de 1 m			0,1		
	Toutes zones	Plinthes	PVC							PVC
Nombre total d'unités de diagnostic			17	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Escalier n°2 (RDC/1er)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
386	C	Embrasures	Plâtre	Toile de verre	Milieu			0,08	0	
387					+ de 1 m			0,1		
388	C	Fenêtre n°1 Dormant	Bois	Peinture	Milieu			0,11	0	
389					+ de 1 m			0,26		

390	C	Fenêtre n°1	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	Milieu			0,05	0		
391						+ de 1 m			0,1			
392	C	Fenêtre n°1	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	Milieu			0,05	0		
393						+ de 1 m			0,05			
394	C	Fenêtre n°1	Volets	Bois	Peinture	Milieu			0,05	0		
395						+ de 1 m			0,09			
379	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture	Milieu			0,3	0		
380						+ de 1 m			0,08			
	Sol	Escalier n°1	Ensemble des contre-marches	Marbre	Non peint						Non peint	
	Sol	Escalier n°1	Ensemble des marches	Marbre	Non peint						Non peint	
381	Sol	Escalier n°1	Main-courante	Bois	Vernis	Milieu			0,1	0		
382						+ de 1 m			0,09			
383	Toutes zones	Ensemble des balustres		Métal	Peinture	- de 1 m	ND		1,5	1		
384	Toutes zones	Plinthes		Bois	Peinture	Milieu			0,08	0		
385						+ de 1 m			0,09			
Nombre total d'unités de diagnostic				11		Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Palier (1er)											
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
396	A	Mur	Plâtre	Toile de verre	Milieu			0,07	0		
397					+ de 1 m			0,1			
398	B	Mur	Plâtre	Toile de verre	Milieu			0,04	0		
399					+ de 1 m			0,19			
400	C	Mur	Plâtre	Toile de verre	Milieu			0,09	0		
401					+ de 1 m			0,11			
402	D	Mur	Plâtre	Toile de verre	Milieu			0,06	0		
403					+ de 1 m			0,26			
404	E	Mur	Plâtre	Toile de verre	Milieu			0,06	0		
405					+ de 1 m			0,21			
406	F	Mur	Plâtre	Toile de verre	Milieu			0,04	0		
407					+ de 1 m			0,09			
408	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	Milieu			0,06	0		
409					+ de 1 m			0,05			
	Toutes zones	Plinthes	PVC	Peinture						PVC	
Nombre total d'unités de diagnostic				8	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Bureau n°4 (1er)											
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
420	A	Embrasures n°1	Plâtre	Toile de verre	Milieu			0,05	0		
421					+ de 1 m			0,05			
410	A	Mur	Plâtre	Toile de verre	Milieu			0,24	0		

411					+ de 1 m			0,09		
422	A	Porte n°1	Dormant	Bois	Peinture	Milieu		0,08	0	
423						+ de 1 m		0,05		
424	A	Porte n°1	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	Milieu		0,1	0	
425						+ de 1 m		0,05		
426	A	Porte n°1	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	Milieu		0,28	0	
427						+ de 1 m		0,18		
428	B	Embrasures n°2		Plâtre	Toile de verre	Milieu		0,05	0	
429						+ de 1 m		0,06		
430	B	Fenêtre n°1	Dormant	Bois	Peinture	Milieu		0,24	0	
431						+ de 1 m		0,22		
432	B	Fenêtre n°1	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	Milieu		0,08	0	
433						+ de 1 m		0,05		
434	B	Fenêtre n°1	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	Milieu		0,05	0	
435						+ de 1 m		0,04		
436	B	Fenêtre n°1	Volets	Bois	Peinture	Milieu	ND	1,3	1	
412	B	Mur		Plâtre	Toile de verre	Milieu		0,04	0	
413						+ de 1 m		0,06		
437	B	Porte-fenêtre n°1	Dormant	Bois	Peinture	Milieu		0,28	0	
438						+ de 1 m		0,07		
439	B	Porte-fenêtre n°1	Ouvrant	Bois	Peinture	Milieu		0,04	0	
440						+ de 1 m		0,06		
441	B	Porte-fenêtre n°1	Volets	Bois	Peinture	Milieu		0,06	0	
442						+ de 1 m		0,1		
463	Balcon	Garde-corps		Métal	Peinture	- de 1 m	ND	6,1	1	
461	C	Embrasures n°3		Plâtre	Toile de verre	Milieu		0,1	0	
462						+ de 1 m		0,15		
443	C	Fenêtre n°2	Dormant	Bois	Peinture	Milieu		0,06	0	
444						+ de 1 m		0,1		
445	C	Fenêtre n°2	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	Milieu		0,03	0	
446						+ de 1 m		0,3		
447	C	Fenêtre n°2	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	Milieu		0,09	0	
448						+ de 1 m		0,1		
449	C	Fenêtre n°2	Volets	Bois	Peinture	Milieu		0,07	0	
450						+ de 1 m		0,09		
414	C	Mur		Plâtre	Toile de verre	Milieu		0,09	0	
415						+ de 1 m		0,06		
451	D	Fenêtre n°3	Dormant	Bois	Peinture	Milieu		0,06	0	
452						+ de 1 m		0,09		
453	D	Fenêtre n°3	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	Milieu		0,04	0	
454						+ de 1 m		0,11		
455	D	Fenêtre n°3	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	Milieu		0,09	0	
456						+ de 1 m		0,04		
457	D	Fenêtre n°3	Volets	Bois	Peinture	Milieu		0,1	0	
458						+ de 1 m		0,07		
416	D	Mur		Plâtre	Toile de verre	Milieu		0,28	0	
417						+ de 1 m		0,08		
459	D	Porte + Bâti		Bois	Peinture	Milieu		0,17	0	
460						+ de 1 m		0,05		

418	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	Milieu			0,1	0	
419					+ de 1 m			0,04		
	Toutes zones	Plinthes	PVC	Peinture						PVC
Nombre total d'unités de diagnostic			29	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %	

Local : Bureau n°5 (1er)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
488	A	Embrasures	Plâtre	Toile de verre	Milieu			0,19	0	
489					+ de 1 m			0,08		
464	A	Mur	Plâtre	Toile de verre	Milieu			0,04	0	
465					+ de 1 m			0,1		
474	A	Porte n°1 Dormant	Bois	Peinture	Milieu			0,05	0	
475					+ de 1 m			0,05		
476	A	Porte n°1 Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	Milieu			0,09	0	
477					+ de 1 m			0,05		
478	A	Porte n°1 Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	Milieu			0,11	0	
479					+ de 1 m			0,16		
466	B	Mur	Plâtre	Toile de verre	Milieu			0,09	0	
467					+ de 1 m			0,04		
480	B	Porte + Bâti	Bois	Peinture	Milieu			0,05	0	
481					+ de 1 m			0,09		
468	C	Mur	Plâtre	Toile de verre	Milieu			0,05	0	
469					+ de 1 m			0,1		
482	C	Porte-fenêtre n°1 Dormant	Bois	Peinture	Milieu			0,08	0	
483					+ de 1 m			0,04		
484	C	Porte-fenêtre n°1 Ouvrant	Bois	Peinture	Milieu			0,07	0	
485					+ de 1 m			0,07		
486	C	Porte-fenêtre n°1 Volets	Bois	Peinture	Milieu			0,11	0	
487					+ de 1 m			0,05		
470	D	Mur	Plâtre	Toile de verre	Milieu			0,1	0	
471					+ de 1 m			0,06		
472	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	Milieu			0,26	0	
473					+ de 1 m			0,08		
	Toutes zones	Plinthes	PVC	Peinture						PVC
Nombre total d'unités de diagnostic			14	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %	

Local : Bureau n°6 (1er)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
490	A	Mur	Plâtre	Toile de verre	Milieu			0,07	0	
491					+ de 1 m			0,12		
500	A	Porte n°1 Dormant	Bois	Peinture	Milieu			0,12	0	
501					+ de 1 m			0,11		
502	A	Porte n°1 Ouvrant	Bois	Peinture	Milieu			0,1	0	

503		extérieur			+ de 1 m			0,09		
504	A	Porte n°1	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	Milieu		0,09	0	
505						+ de 1 m		0,04		
492	B	Mur		Plâtre	Toile de verre	Milieu		0,05	0	
493						+ de 1 m		0,22		
506	C	Allège de fenêtre		Plâtre	Toile de verre	Milieu		0,07	0	
507						+ de 1 m		0,1		
508	C	Embrasures		Plâtre	Toile de verre	Milieu		0,05	0	
509						+ de 1 m		0,07		
510	C	Fenêtre n°1	Dormant	Bois	Peinture	Milieu		0,15	0	
511						+ de 1 m		0,05		
512	C	Fenêtre n°1	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	Milieu		0,04	0	
513						+ de 1 m		0,09		
514	C	Fenêtre n°1	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	Milieu		0,08	0	
515						+ de 1 m		0,05		
516	C	Fenêtre n°1	Volets	Bois	Peinture	Milieu		0,05	0	
517						+ de 1 m		0,07		
494	C	Mur		Plâtre	Toile de verre	Milieu		0,05	0	
495						+ de 1 m		0,28		
496	D	Mur		Plâtre	Toile de verre	Milieu		0,07	0	
497						+ de 1 m		0,05		
498	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture	Milieu		0,07	0	
499						+ de 1 m		0,06		
	Toutes zones	Plinthes		PVC	Peinture					PVC
Nombre total d'unités de diagnostic				15	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %

Local : WC n°3 (1er)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
518	A	Mur	Plâtre	Toile de verre	Milieu			0,06	0	
519					+ de 1 m			0,09		
528	A	Porte n°1	Dormant	Bois	Peinture	Milieu		0,23	0	
529						+ de 1 m		0,15		
530	A	Porte n°1	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	Milieu		0,09	0	
531						+ de 1 m		0,05		
532	A	Porte n°1	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	Milieu		0,1	0	
533						+ de 1 m		0,06		
520	B	Mur	Plâtre	Toile de verre	Milieu			0,11	0	
521					+ de 1 m			0,05		
534	C	Fenêtre n°1	Dormant	Bois	Peinture	Milieu		0,05	0	
535						+ de 1 m		0,05		
536	C	Fenêtre n°1	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	Milieu		0,1	0	
537						+ de 1 m		0,09		
538	C	Fenêtre n°1	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	Milieu		0,06	0	
539						+ de 1 m		0,07		
540	C	Fenêtre n°1	Volets	Bois	Peinture	Milieu		0,11	0	
541						+ de 1 m		0,11		

522	C	Mur	Plâtre	Toile de verre	Milieu			0,1	0	
523					+ de 1 m			0,08		
524	D	Mur	Plâtre	Toile de verre	Milieu			0,04	0	
525					+ de 1 m			0,11		
526	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	Milieu			0,16	0	
527					+ de 1 m			0,05		
	Toutes zones	Plinthes	PVC	Peinture						PVC
Nombre total d'unités de diagnostic			13	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

LEGENDE	
Localisation	HG : en Haut à Gauche
	MG : au Milieu à Gauche
	BG : en Bas à Gauche
	HC : en Haut au Centre
	C : au Centre
	BC : en Bas au Centre
	HD : en Haut à Droite
	MD : au Milieu à Droite
	BD : en Bas à Droite
Nature des dégradations	ND : Non dégradé
	EU : Etat d'usage
	NV : Non visible
	D : Dégradé

7 COMMENTAIRES
Néant

8 LES SITUATIONS DE RISQUE

Situations de risque de saturnisme infantile	OUI	NON
Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50 % d'unités de diagnostic de classe 3	☐	☒
L'ensemble des locaux objets du présent constat présente au moins 20 % d'unités de diagnostic de classe 3	☐	☒

Situations de dégradation du bâti	OUI	NON
Plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré	☐	☒
Traces importantes de coulure ou de ruissellement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'un même local	☐	☒
Plusieurs unités de diagnostic d'un même local recouvertes de moisissures ou de tâches d'humidité	☐	☒

Transmission du constat au directeur général de l'agence régionale de santé
Une copie du présent rapport est transmise dans un délai de 5 jours ouvrables, à l'agence régionale de santé de la région d'implantation du bien expertisé si au moins une situation de risque est relevée : ☐ Oui ☒ Non

9 OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES

Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb, Article R.1334-12 du code de la santé publique :

«L'information des occupants et des personnes amenées à exécuter des travaux, prévue par l'Article L.1334-9 est réalisée par la remise du constat de risque d'exposition au plomb (CREP) par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement.»

«Le CREP est tenu par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement à disposition des agents ou services mentionnés à l'Article L.1421-1 du code de la santé publique ainsi, le cas échéant, des agents chargés du contrôle de la réglementation du travail et des agents des services de prévention des organismes de sécurité sociale.»

10 ANNEXES

NOTICE D'INFORMATION

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez comporte des revêtements contenant du plomb : sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : **lisez-le attentivement !**
- la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard.

L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écailent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- s'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb
- s'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb
- s'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées.

Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

- Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent.
- Lutte contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Evitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords de fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb : prenez des précautions

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux. ; avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir été parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

Si vous êtes enceinte

- Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;
- Eloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites internet des ministères chargés de la santé et du logement.

CERTIFICAT DE QUALIFICATION



**Certificat de compétences
Diagnosticqueur Immobilier**

N° CPDI2101 Version 011

Je soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

Monsieur CABRIEL Thomas

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention	Amiante Avec Mention** Date d'effet : 31/10/2017 - Date d'expiration : 30/10/2022
Amiante sans mention	Amiante Sans Mention* Date d'effet : 31/10/2017 - Date d'expiration : 30/10/2022
DPE tout type de bâtiments	Diagnostic de performance énergétique avec mention : DPE tout type de bâtiment Date d'effet : 28/11/2017 - Date d'expiration : 27/11/2022
DPE individuel	Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel Date d'effet : 28/11/2017 - Date d'expiration : 27/11/2022
Electricité	Etat de l'installation intérieure électrique Date d'effet : 20/12/2013 - Date d'expiration : 19/12/2018
Gaz	Etat de l'installation intérieure gaz Date d'effet : 21/12/2017 - Date d'expiration : 20/12/2022
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb Date d'effet : 12/10/2017 - Date d'expiration : 11/10/2022
Termites	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine Date d'effet : 16/11/2017 - Date d'expiration : 15/11/2022

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.
Edité à Saint-Grégoire, le 21/12/2017.

* Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention.

**Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans des immeubles de grande hauteur, dans des établissements recevant du public répondant aux catégories 1 à 4, dans des immeubles de travail hébergeant plus de 300 personnes ou dans des bâtiments industriels. Missions de repérage des matériaux et produits de la liste C. Les examens visuels à l'issue des travaux de retrait ou de confinement.

Arrêté du 21 novembre 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérant des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérant des repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.

I.Cert
Institut de Certification
Certification de personnes
Diagnosticqueur
Portée disponible sur www.icert.fr

Parc EDONIA - Bâtiment G - Rue de la Terre Victoria - 35760 Saint-Grégoire

cofrac
ACCREDITATION
N° 44522
PORTÉE
CERTIFICATION DISPONIBLE SUR
LE PERSONNEL
WWW.COFRAC.FR

CPE DI FR 11 rev13

ATTESTATION DU FABRICANT DE LA MACHINE PLOMB



Distribution

Assistance technique

Maintenance d'équipements
scientifiques

Recommended usage time for Co-57 isotope source in Heuresis XRF Analysis

Traduction du document d'Heuresis corp (au dos) effectuée par Fondis Electronic
Durée d'utilisation recommandée pour la source d'isotope Co-57 équipant l'analyseur de fluorescence X d'Heuresis

15 Mars 2016

Pour valoir ce que droit,

En ce qui concerne la performance de l'instrument de fluorescence X portable d'Heuresis, muni d'une source d'isotope Co-57, conçu pour les applications de détection de plomb dans la peinture, nous déclarons les éléments suivants :

En se fondant sur la demi-vie prouvée du Co-57 d'une durée de 271,8 jours et sur les caractéristiques techniques de la détection en temps réel du système, la durée d'utilisation maximale d'une source au Co-57 est déterminée par l'activité minimum restante nécessaire à une analyse d'une durée pertinente avec des rapports signal-sur-bruit statistiquement acceptables. Lorsqu'on s'approche de la fin de vie de la source, le rapport signal-sur-bruit décroît jusqu'au point d'être masqué par le bruit de fond électronique.

Pour une activité inférieure à 29 MBq, le temps d'analyse nécessaire croît jusqu'au niveau de rendre l'instrument impraticable à l'application d'analyse de plomb dans la peinture. Pour des activités très basses, d'autres sources d'erreurs diminuent aussi la précision des résultats.

Pour un analyseur équipé d'une source au Co-57 d'activité initiale de 185 MBq, cette limite est atteinte après 24 mois.

Cette limite est indépendante de l'utilisation réelle de l'analyseur. L'horloge de décroissance d'activité de la source débute au moment de sa fabrication. Compte tenu de la décroissance de la source, la durée réelle d'analyse nécessaire à l'acquisition de données analytiques pertinentes augmente au moins de façon proportionnelle.

La durée maximum d'utilisation déclarée de 24 mois (compte tenu de l'activité initiale de 185 MBq), avant de procéder au renouvellement recommandé de la source, est fondée sur des constantes et des lois physiques. Passé cette durée, les analyseurs deviennent inopérants à leur usage. L'intervalle maximum de renouvellement des sources ne doit donc pas excéder cette durée maximale de façon à maintenir le cycle de fonctionnement correct qui respecte les performances de l'analyseur.

Pour une analyse conduite par l'analyseur de fluorescence X Heuresis Pb200i sur un échantillon contenant 1 mg/cm² de plomb, nous déclarons qu'au-delà de la durée maximale énoncée ci-dessus (i.e. 24 mois), nous ne pouvons garantir que l'analyse décrite ci-dessus puisse être conduite avec une marge d'erreur dans les limites des spécifications de notre produit.

Ken Martins,

Vice-Président, Directeur de la Sécurité et Personne Compétente en
Radioprotection Heuresis corporation

Nom de la société : ADTI SARL EX'IM AZUR

Modèle de l'analyseur : HEU 5mCi

N° série de l'analyseur : 1101

N° de série de la source : QS-378

Date d'origine de la source : 15/05/2018

Date de fin de validité de la source : 14/05/2020

Fondis Bioritech
26 avenue Dugast Trouin
78960 VOISINS LE BRETONNEUX
Tél. : +33 (0)1 34 52 10 30
Fax : +33 (0)1 30 57 33 25
E-mail : info@fondis-bioritech.com
Site : www.fondis-bioritech.com
SAS au capital de 2 500 000 € - Siret 428 583 637 00031 - APE 4652Z - N° TVA : FR 15 428 583 637 - Lieu de juridiction : Versailles

